

**Document
d'accompagnement
du référentiel
de formation**



Inspection de l'Enseignement Agricole

Diplôme :

BTSA : ACSAGRI

**Module : M 5 Gestion administrative, économique et financière de
l'exploitation agricole**

Préambule

Les documents d'accompagnement ont pour vocation d'aider les enseignants à mettre en œuvre l'enseignement décrit dans le référentiel de diplôme en leur proposant des exemples de situations d'apprentissage permettant de développer les capacités visées. Ils ne sont pas prescriptifs et ne constituent pas un plan de cours. Ils sont structurés en items recensant les savoirs mobilisés assortis de recommandations pédagogiques.

L'enseignant a toute liberté de construire son enseignement et sa stratégie pédagogique à partir de situations d'apprentissage différentes de celles présentées dans les documents d'accompagnement. Il a aussi la liberté de combiner au sein d'une même situation d'apprentissage la préparation à l'acquisition d'une ou de plusieurs capacités.

Les compétences informatiques et numériques telles que définies par le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) issues du DigComp de l'Union Européenne sont mobilisables dans chacune des capacités intermédiaires des différents blocs.

Quels que soient les scénarios pédagogiques élaborés, l'objectif est l'acquisition des capacités présentées dans le référentiel de diplôme, qui nécessite de ne jamais perdre de vue l'esprit et les principes de l'évaluation capacitaire.

Rappel des capacités visées

Capacité 5 correspondant au bloc de compétences B 5 : Assurer la gestion administrative, fiscale, juridique et financière de l'entreprise agricole

- C5.1. Répondre aux échéances réglementaires, fiscales, sociales, comptables et juridiques
- C5.2. Evaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole
- C5.3. Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet

Finalités de l'enseignement

Cet enseignement répond au champ de compétences "Gestion administrative, économique et financière" dont la finalité est "d'assurer la gestion courante et appuyer la prise de décision". La fiche de compétences correspondante peut utilement être consultée.

L'enseignement doit ainsi permettre au futur professionnel de réaliser les opérations de gestion courante liées au fonctionnement de l'entreprise agricole qu'elles soient liées à des obligations légales, administratives ou conventionnelles ou à de l'appui à la prise de décisions opérationnelles et/ou stratégiques tant dans le cadre d'une entreprise individuelle que d'une entreprise sociétaire.

Pour ce faire, l'enseignement amène l'apprenant à développer son aptitude à utiliser des outils informatiques de traitement numérisé de l'information économique et financière dans la mise en œuvre des opérations comptables mais aussi dans ses applications de gestion. L'apprenant prend également conscience des spécificités de traitement de l'information numérisée.

L'enseignement dispensé doit permettre au futur professionnel de planifier et de mettre en œuvre, à travers une organisation adaptée, la conduite des opérations de gestion courante et d'appui à la prise de décision opérationnelle ou stratégique.

L'enseignement vise également à doter le futur professionnel de notions juridiques et fiscales pour pouvoir assurer la mise en place et le suivi d'activités de diversification associées à l'activité agricole (activités de commercialisation, activités touristiques mais également prestations de services ou production d'énergie...).

Précisions sur les activités supports potentielles

L'enseignement du module M5 a pour objet d'amener les apprenants à conduire les opérations de gestion d'une entreprise agricole. A ce titre, ils doivent être en mesure de réaliser les opérations administratives et comptables usuelles, mais également de situer les rôles et fonctions de tous les opérateurs de cette activité (administration fiscale, sociale, conseillers juridiques, ...) qui peuvent apporter leur expertise. Des interventions et échanges avec ces professionnels sont recommandés.

La valorisation des séquences en milieu professionnel et des situations professionnelles concrètes diversifiées analysées ou vécues occupent une place centrale dans l'enseignement de ce module, ce qui implique la conception et la mise en œuvre d'un enseignement interdisciplinaire. Le module M5 est conduit en liaison étroite avec les autres modules professionnels auxquels il fournit un cadre d'analyse et desquels il s'enrichit pour comprendre les processus biotechniques en jeu et estimer notamment les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières d'un projet d'évolution.

Ce module est potentiellement concerné par des activités pluridisciplinaires relevant de chacune des dix thématiques.

Références documentaires ou bibliographiques pour ce module

Des références bibliographiques et documentaires pour le diplôme sont regroupées dans un document d'accompagnement thématique.

C5.1 Répondre aux échéances réglementaires, fiscales, sociales, comptables, juridiques.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.1 Répondre aux échéances réglementaires, fiscales, sociales, comptables et juridiques.	Organisation adaptée des pièces comptables Conformité de la mise en œuvre des opérations comptables, fiscales, réglementaires et juridiques Prise en compte du cadre contractuel, juridique et réglementaire	Eléments de comptabilité, de fiscalité, de droit des sociétés et de droit civil.	Sciences économiques, sociales et de gestion – Gestion d'entreprise

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant dans son contexte professionnel met en œuvre des procédures de traitement de l'information économique et financière en mobilisant les outils numériques nécessaires pour répondre à des besoins récurrents (documents de synthèse : bilan, compte de résultat ...) ou à des requêtes ponctuelles (subvention, aides, ...).

L'atteinte de la capacité suppose que l'apprenant prend en compte :

- le cadre juridique de l'exercice de l'activité agricole ;
- les cadres fiscaux la régissant ;
- les particularités de l'information comptable.

Précisions sur les attendus de la formation

L'enseignement de ce module s'inscrit dans le cadre de la digitalisation du traitement de l'information comptable (*article 153 de la Loi de finances 2020*). S'il est recommandé de familiariser les apprenants à l'usage des outils numériques par des mises en pratique, il est essentiel de les sensibiliser aux spécificités légales, éthiques et déontologiques de l'usage des données dématérialisées.

Pour favoriser l'apprentissage de la gestion administrative, économique et financière, il est nécessaire de contextualiser les apprentissages au travers de cas concrets et de ne pas se limiter à un exposé de principes.

Production et réception de pièces comptables et administratives

Il s'agit d'amener les apprenants à identifier les fonctionnements et les règles de traitement des pièces comptables et administratives dans la perspective de l'élaboration des documents de synthèse.

Pièces comptables et administratives

Il s'agit d'amener l'apprenant à identifier les différentes pièces comptables et administratives nécessaires au fonctionnement de l'entreprise agricole (factures, bulletins de salaire, relevé de situation, pièces relatives aux dispositifs liés à la PAC, relevé MSA, registre parcellaire, ...). Il convient de les sensibiliser à l'importance de chacune des pièces : origine, utilité, délai de conservation légal.

A partir de cette identification, il s'agit d'initier les apprenants aux différentes techniques de classement et

d'enregistrement des données et pièces.

Les pièces liées au cycle de commande ou d'expédition (bon de commande, lettre de voiture, bon de livraison, facture) sont présentées ainsi que les procédures de non-conformité ; ceci tant dans le contexte de l'approvisionnement que dans celui de la commercialisation.

En lien avec l'enseignement visant les capacités C4 et C6, les apprenants peuvent être initiés au classement de quelques pièces issues de la comptabilité de l'exploitation de l'établissement et à la rédaction de ces différents documents en situation.

Principe de la TVA

Il s'agit de présenter le principe de la TVA et son impact sur le fonctionnement de l'entreprise. L'apprenant doit être à même d'en maîtriser l'application tant en termes de facturation que d'enregistrements comptables et de déclaration.

- Présentation et enjeux de la TVA

L'enseignement vise à mettre en évidence le mécanisme de la TVA, son impact sur l'entreprise et son importance dans le budget de l'état, en lien avec l'enseignement visant la capacité C1.

Option transitions ultramarines : L'enseignement présente les spécificités de l'application de la TVA dans les territoires ultramarins.

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/341-PGP.html/identifiant%3DBOI-TVA-GEO-20-20230118>Mécanismes d'assujettissement et conséquences sur l'entreprise.

- Mécanisme d'application

Il s'agit de présenter aux apprenants les différents régimes de TVA applicables (remboursement forfaitaire et régime simplifié) et les obligations légales et déclaratives pour chacun d'entre eux.

Pour le régime simplifié, il s'agit de présenter les conditions d'assujettissement, les taux et les périodicités de déclaration.

L'enseignement doit permettre à l'apprenant de réaliser les calculs liés :

- à la facturation des biens et services vendus ,
- à l'établissement des déclarations.

Les spécificités liées au régime de la TVA bailleurs et biens ruraux sont évoquées.

Les principes de TVA dans les opérations à l'exportation sont présentés globalement.

Le régime des sanctions en cas de non-respect de déclaration est présenté.

Traitement digitalisé de l'information comptable

L'enseignement vise à initier les apprenants au fonctionnement usuel d'un système numérisé de traitement de l'information comptable. Il prend en compte les systèmes mis en œuvre par les associations de gestion comptable et cabinet d'expertise comptable pour assister les entreprises ne maîtrisant pas l'intégralité du dispositif.

Les apprenants sont sensibilisés :

- à la collecte et l'émission de factures électroniques

Du fait de la digitalisation du traitement des pièces comptables, les entreprises sont amenées à recevoir et

émettre des documents sous forme électronique. Les apprenants sont initiés à leur collecte et à leur stockage. Une attention particulière est apportée à l'émission de factures de vente dans les cas où l'entreprise a la charge de leur réalisation.

- Au choix et à l'usage de plateforme de dématérialisation

L'enseignement permet aux apprenants de situer les différents outils et étapes dans le traitement des données digitalisées : logiciels de facturation, plateformes de facturation, plateforme nationale numérique. Le portail public chorus pro est présenté.

Toute entreprise étant libre de mettre en place l'organisation de son choix, il convient de donner des éléments de prise de décision aux futurs professionnels.

- Aux principes et méthodes de stockage et d'archivage

Les apprenants sont sensibilisés aux enjeux du stockage des données.

Principes d'enregistrements comptables en partie double

L'utilisation des données comptables pour servir l'analyse économique et financière guide l'enseignement de cette partie. Même si la digitalisation du traitement de l'information comptable concourt à limiter le temps consacré à l'enregistrement des opérations, il est essentiel de sensibiliser les apprenants aux fondements et mécanismes qui le régissent et à la réalité des flux physiques et financiers. Cette compétence s'avère nécessaire tant pour l'exploitant à titre individuel ou dans ses fonctions au sein d'OPA que pour le professionnel de la gestion.

Organisation comptable

L'enseignement vise à permettre aux apprenants de construire un cadre d'organisation comptable complet et structuré. S'il ne s'agit bien évidemment pas d'attendre des apprenants une connaissance exhaustive de toutes les particularités ou spécificités comptables ou une mémorisation des détails du plan comptable, il est attendu que les opérations usuelles soient maîtrisées.

Il s'agit d'identifier les différentes étapes du cycle comptable depuis son ouverture jusqu'à sa clôture en expliquant la continuité des bilans : ouverture des comptes, identification et classement à des fins d'enregistrement des pièces comptables, inventaire, écritures de clôture et établissement des documents de synthèse.

Principes d'enregistrement en partie double

Il s'agit d'initier les élèves à l'enregistrement des opérations. Les principes de fonctionnement des comptes de bilan et des comptes de gestion sont expliqués dans le respect des règles et principes de la comptabilité.

Opérations de fin d'exercice

Les opérations de fin d'exercice sont détaillées dans la mesure où elles supposent des décisions de gestion et ne peuvent être automatisées

- Opérations d'inventaire et stocks
- Investissements, amortissements et provisions

- Opérations de régularisation
- Traitement des subventions d'équipement et d'exploitation

Les documents de synthèse, compte de résultat et bilan de clôture sont établis. Les éléments de choix de la date de clôture sont évoqués L'articulation entre le bilan de clôture et le compte de résultat est mise en évidence.

Cadre fiscal et social de l'entreprise agricole

La réglementation fiscale évolue en permanence, il convient d'initier l'apprenant à mettre en place un système de veille pour tenir compte de ces changements. Le raisonnement des choix et décisions fiscales et sociales doit s'inscrire dans un raisonnement global qui prend en compte l'intégralité du système (actuel et prévisionnel).

En lien avec l'enseignement visant la capacité C1, il est essentiel de distinguer avec les apprenants les éléments qui relèvent de l'imposition de ceux qui relèvent des cotisations sociales, et de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble du cadre des prélèvements auxquels sont soumises les exploitations agricoles.

Régime social des activités agricoles

Les régimes salariés et non-salariés sont détaillés.

Les critères d'affiliation en tant que chef d'exploitation auprès de la MSA sont présentés au travers de l'Activité Minimale d'Assujettissement : prise en compte de la Superficie Minimale d'Assujettissement, du temps de travail et du revenu professionnel.

Les spécificités liées au statut de dirigeant salarié dans certaines formes de société sont évoquées.

Les apprenants sont amenés à identifier les différentes formes de contrat, ainsi que les conditions d'emploi de la main d'œuvre en termes de sécurité (DUERP). Ils sont amenés à raisonner les charges de main d'œuvre en lien avec l'enseignement visant la capacité C6.

Le choix de statut salarié, non salarié pour la main d'œuvre familiale est conduit en prenant en compte les revenus, les charges liées, le statut social de chacun et les implications en termes de reprise éventuelle.

L'enseignement permet aux apprenant d'évaluer les impacts économiques, financiers et sociaux des choix en termes de main d'œuvre.

Fiscalité applicable à l'entreprise agricole

Pour permettre aux apprenants de faire des choix dans le contexte spécifique de l'entreprise agricole, il convient :

- de présenter le système fiscal français afin d'en maîtriser les enjeux et le vocabulaire ; des liens peuvent être établis avec l'enseignement visant la capacité C1 ;
- d'initier les apprenants aux principes de base de calcul de l'impôt.

Pour intégrer les évolutions des exploitations agricoles, de leurs formes et leurs fonctions dans un contexte d'élargissement de leurs missions pour répondre à de nouveaux enjeux, il convient tout d'abord de situer l'activité agricole et les activités de diversification qui peuvent relever d'une imposition agricole de celles qui relèvent d'autres régimes (BA, BIC, BNC).

A ce titre, les différents types d'imposition sont présentés, IR, impôts sur les sociétés. S'il ne s'agit pas de développer une expertise fiscale, il est utile de placer les apprenants dans des situations contextualisées pour leur permettre d'appréhender les conséquences des choix fiscaux. Les différents régimes d'imposition des bénéficiaires agricoles sont présentés, micro BA, régimes réels simplifié ou normal.

Les différents impôts et taxes sont présentés.

Les principaux outils d'optimisation fiscale sont présentés au travers de cas concrets en mettant en évidence les différents choix possibles et leurs conséquences à différentes échelles de temps, en insistant sur les limites et les risques à moyen terme pour le fonctionnement de l'entreprise (changement de régime d'imposition, investissement, préparation d'un arrêt d'activité, décès, imposition des plus-values...).

Sont prises en compte les activités de diversification (commercialisation, production d'énergie, ETA, activités touristiques, ...)

Éléments de droit applicables à l'entreprise agricole

Si l'essentiel des choix juridiques à conduire concernent le fonctionnement de l'entreprise agricole, il convient dans chacun de ces choix de prendre en compte le statut des personnes (régime matrimonial notamment) et toutes les organisations qui concourent au fonctionnement de cette entreprise (ETA, sociétés commerciales, sociétés foncières...).

Statut juridique de l'entreprise et de ses activités

Pour aborder les choix juridiques à effectuer dans le cadre de l'activité d'une entreprise agricole, il convient de prendre en compte les évolutions économiques et organisationnelles de son exercice mais également les évolutions sociétales qui déterminent l'attitude des individus et leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise.

Il est à ce titre indispensable de présenter les régimes matrimoniaux. Des liens sont également établis avec le module 6 l'organisation du travail et les statuts des personnes concourant à l'activité de l'entreprise.

Il est important que les apprenants maîtrisent certains concepts de bases pour se repérer dans le contexte juridique des situations vécues en entreprise : notion de personne physique et de personne morale, objets civil et commercial, formes et principes des contrats.

A partir du cadre juridique de l'activité agricole, les différents choix possibles de forme juridique sont envisagés en élargissant le cadre à la diversité des activités possibles au sein des entreprises agricoles (agrotourisme, commercialisation, prestation de services, production d'énergie, ...). Les montages de structures sociétaires complexes sont développés. L'apprenant est mis en situation d'analyser les motivations des choix et leurs conséquences en termes fiscal et social. Même si la réalisation formelle et détaillée n'est pas attendue, la sensibilisation des apprenants à la notion de bilan consolidé doit permettre d'appréhender la situation globale financière de la structure.

L'enseignement conduit les apprenants à analyser le statut de l'entreprise individuelle en regard de la réforme de février 2022.

Les différentes étapes de la vie des sociétés sont présentées pour permettre aux apprenants d'en situer les déterminants, les enjeux et les modalités en situant les rôles de chacun des intervenants de l'environnement juridique de l'entreprise.

- Création de la société

L'enseignement s'attache à développer les principes de constitution du capital, sa répartition et la

réalisation des apports. A partir d'exemples concrets, la rédaction des statuts et du règlement intérieur sont présentés. La dimension administrative de la constitution des sociétés doit permettre aux apprenants de situer le rôle de chacun des intervenants.

- **Evolution de la société**

Il s'agit de préparer les apprenants à des décisions concernant :

- Des mouvements d'associés : intégration ou départ, décès,
- La gestion des comptes associés,
- La scission de société pour permettre d'optimiser son fonctionnement et son imposition fiscale et sociale.

L'étude de cas concrets illustrant des situations emblématiques de la vie des sociétés (associé qui se retrouve seul suite au départ d'un associé, développement d'activités de diversification, ...) doit permettre aux apprenants de mobiliser les savoirs acquis. Cette analyse ne doit ignorer ni la dimension économique, ni la dimension sociale.

- **Liquidation de la société**

L'importance de la préparation de la liquidation d'une société est mise en évidence.

Règles juridiques d'accès au foncier

L'importance de ce facteur de production en agriculture rend prépondérante la gestion des conditions d'accès au foncier. Il s'agit pour les apprenants d'identifier les différents statuts du foncier, les formes de propriété, les sociétés foncières, le contrôle des structures, la loi Sempastous.

La diversification des modes d'accès au foncier sont présentées, de même que les spécificités régionales (liées au pastoralisme, à la forêt, ...). Les autorisations d'exploiter et la transmission des droits liés au foncier font l'objet d'une étude approfondie.

Transmission du patrimoine

L'enseignement vise à permettre aux apprenants de saisir la complexité de la transmission du patrimoine de l'entreprise agricole. Le principe de l'établissement d'un bilan patrimonial permet de présenter les objectifs d'une transmission : garantir l'équité familiale, prévoir la diminution de revenu lié à la retraite, limiter le coût de la succession. L'importance de l'anticipation est mise en évidence ainsi que la définition précise des biens à transmettre (biens professionnels et biens privés).

Les apprenants sont confrontés au travers d'études de cas à des transmissions d'entreprise :

- dans le cadre de l'entreprise individuelle ou de l'entreprise sociétaire,
- dans le cadre familial ou hors familial.

Dans le cas des sociétés, sont différenciées les liquidations des évolutions de forme sociétaire que les futurs associés soient exploitants ou non exploitants. Une attention particulière est accordée au processus de valorisation des parts sociales.

Les apprenants sont ainsi amenés à déterminer les invariants d'une transmission réussie, mais aussi la spécificité de chacune des situations et les experts mobilisables pour accompagner la démarche.

Préparation à des échéances cycliques ou ponctuelles

Compte tenu des évolutions permanentes des obligations administratives et déclaratives, il ne s'agit pas de développer une expertise dans la réponse aux démarches à mettre en œuvre, mais de développer une approche méthodologique pour y répondre. Cette faculté à fournir les informations nécessaires s'appuie sur les connaissances propres de l'apprenant, mais aussi sur son aptitude à mobiliser les organisations qui peuvent apporter informations et conseils (voire prestation de service).

Obligations liées à la Politique Agricole Commune

Au-delà du simple aspect technique, il s'agit d'amener l'apprenant à identifier les enjeux de la PAC sur l'exploitation agricole et à mobiliser les méthodes adaptées pour optimiser sa performance.

Pour ce faire, il convient d'amener les apprenants :

- à identifier les documents nécessaires à une déclaration et à montrer l'importance de les mettre à jour pour garantir une base cohérente (notamment en termes de maîtrise du foncier) ;
- à se former à rechercher les sources d'informations nécessaires ;
- à découvrir à minima de façon exploratoire les outils de déclaration en ligne ;
- à réaliser des simulations permettant d'appréhender les conséquences des décisions prises.

Il s'agit, quelle que soit la méthode de déclaration retenue (prestataire ou pas), de permettre au responsable d'une déclaration de maîtriser les enjeux et conséquences des décisions prises et de rester maître dans ses choix.

Autres demandes

Il s'agit de développer une méthodologie de réponse à des demandes spécifiques de fourniture d'information et de réponse à des sollicitations diverses en plaçant les apprenants dans des situations diverses (demandes de subventions, demandes d'exonérations de charges, MAE, ...).

Il ne s'agit bien évidemment pas de présenter une approche exhaustive de toutes les situations, mais par la confrontation à des cas précis, de former les apprenants à mobiliser les ressources nécessaires et à respecter les échéances.

Option transitions ultramarines : L'enseignement présente les spécificités des aides ultramarines en fonction des territoires liées notamment au statut de région ultrapériphérique (RUP).

Mise en œuvre d'un planning annuel de gestion de l'entreprise agricole

Il s'agit d'amener les apprenants à identifier l'ensemble des échéances et des obligations administratives et de les planifier dans le temps. La comparaison entre plusieurs systèmes en lien avec les enseignements visant les capacités C4 et C7 est une situation pédagogique permettant aux apprenants d'appréhender les enjeux en termes d'organisation administrative pour l'exploitation agricole.

Cette organisation est matérialisée par la réalisation de plannings, rétroplannings, ...

C5.2 Evaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C5.2 Evaluer la performance économique et financière de l'entreprise agricole	Maîtrise des outils de diagnostic économique et financier Adaptation des modalités de suivi de la performance Qualité d'analyse des données et indicateurs économiques et financiers	Méthodes et outils de diagnostic économique et financier	Sciences économiques, sociales et de gestion – Gestion d'entreprise

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, dans son contexte professionnel, est à même de produire une analyse économique et financière adaptée aux prises de décision de gestion, cycliques ou ponctuelles (obligations fiscales, décisions d'investissement, ...).

L'atteinte de la capacité suppose que l'apprenant est à même d'intégrer le besoin d'évaluation permanente exprimé et de produire des informations partageables et utiles au suivi en continu de la situation économique et financière de l'entreprise.

Précisions sur les attendus de la formation

Il s'agit pour l'enseignant à la fois d'outiller les apprenants pour conduire une analyse économique et financière mais aussi de donner du sens à ces outils pour que cette analyse puisse être utile à l'évaluation de la performance globale de l'entreprise (capacité C7.1).

Pour donner du sens aux résultats obtenus, l'enseignant privilégie des situations contextualisées, qui permettent de prendre en compte la situation globale de l'entreprise et de mettre en œuvre une comparaison historique et à un groupe de référence éventuellement.

Analyse économique

Les outils et méthodes présentés doivent permettre d'évaluer la performance économique de l'entreprise à différentes échelles et d'en faire émerger les points forts et les points faibles et de les hiérarchiser dans une perspective d'évaluation de la performance globale de l'entreprise en lien avec l'enseignement qui vise la capacité C7.1.

Analyse de la performance économique des activités

L'enseignement vise à développer les méthodes de calcul des différents niveaux de coûts, de marge, de prix d'équilibre, de revient en les adaptant aux systèmes à étudier. Il est attendu que les apprenants maîtrisent ces calculs élémentaires. Il s'agit d'outiller la réflexion sur le pilotage des systèmes biotechniques développé dans le bloc 4.

Il est nécessaire de montrer les limites de ces outils de gestion pour analyser la performance de systèmes complexes associant plusieurs ateliers ayant des interrelations.

Analyse de la performance économique globale de l'entreprise

La construction des soldes intermédiaire de gestion est la base de cette approche, ainsi que le calcul des ratios utiles à la réalisation d'un diagnostic. L'analyse de ces indicateurs est réalisée au niveau interne en comparant plusieurs années et en lien avec les attentes du/des pilotes ; au niveau externe par comparaison avec un groupe. La valeur ajoutée, l'EBE et les ratios afférents sont particulièrement étudiés et mobilisés dans la perspective d'être valorisés dans des grilles d'analyse de la durabilité.

L'usage de la marge brute globale associée à l'analyse des charges de structure permet de conduire aussi cette analyse. Compte-tenu du poids du capital lié aux facteurs de production dans les entreprises, il est indispensable d'identifier les différents postes de charges de structure liés à ces éléments et d'en analyser l'efficacité. Leur étude permet d'analyser les stratégies d'investissement liées au foncier, aux bâtiments, aux installations et matériels (charges liées à l'investissement et au fonctionnement).

En lien avec le bloc 6, l'analyse des charges liées au travail est étudiée. Leur impact sur le résultat est mis en évidence, de même que leur impact sur la trésorerie.

Analyse financière

Il s'agit d'analyser la capacité de l'entreprise à assurer son équilibre financier et à répondre à ses engagements et aux souhaits de niveau de vie des exploitants. L'enseignement ne doit pas se limiter à la réalisation des calculs amenant à des jugements hâtifs mais doit, chaque fois que c'est possible, susciter des questionnements qui nourriront, contextualisés dans l'ensemble du système, le diagnostic de la performance globale.

Analyse des équilibres du bilan

Il s'agit à partir du bilan comptable d'effectuer les retraitements nécessaires à une analyse fonctionnelle du bilan, par grande fonction : stratégie et développement, activité courante et trésorerie.

Même si la méthodologie de retraitement des bilans comptables pour aboutir à des bilans fonctionnels est incontournable, dans l'usage courant, on privilégie l'usage de documents de gestion pour les mises en situation.

L'analyse des indicateurs obtenus, fonds de roulement, besoin en fonds de roulement, trésorerie, est conduite. En fonction des systèmes, l'analyse du besoin en fonds de roulement est approfondie en termes de BFR structurel et conjoncturel. Il ne s'agit pas, là non plus, de rechercher une exégèse comptable mais de toujours chercher à donner du sens aux calculs.

Cette analyse est complétée par une analyse de ratios ; pour ce faire la pertinence est privilégiée à l'exhaustivité.

Une attention particulière est portée à l'analyse du cas des sociétés qui ne se limite pas à ses retraitements spécifiques (comptes courants associés). Pour chaque associé, il convient de prendre en compte des éléments hors bilan (biens personnels professionnels : terres, bâtiments mis à disposition ; emprunts liés aux prêts pour les JA ayant financé du capital), pour conduire l'analyse et comprendre la situation personnelle de chacun et le fonctionnement du système.

Dans tous les cas, l'attention des apprenants est attirée vers les éléments hors bilan qui impactent le fonctionnement de l'entreprise et sur la place de l'entreprise dans son cycle de vie (JA, phase de croisière,

préparation de la transmission).

Analyse du financement de l'activité de l'entreprise

Pour donner du sens à l'analyse des indicateurs élaborés, il est essentiel de les analyser dans une perspective dynamique :

- Dans un premier temps le tableau de financement doit permettre d'expliquer les évolutions des masses financières du bilan. L'apprenant est conduit à analyser cette évolution en se centrant sur les éléments les plus significatifs. Ainsi, si la notion d'équilibre comptable de cet outil est importante, le traitement de certaines particularités liées à des spécificités comptables ne doit pas prendre le pas sur le raisonnement global.
- Dans un second temps une analyse pluriannuelle des flux financiers permet de mettre en perspective la situation actuelle et de relativiser certains résultats obtenus.

L'analyse de ces évolutions permet là aussi d'émettre des hypothèses, de susciter des questionnements à même de nourrir le raisonnement de gestion conduit dans le cadre de l'étude du fonctionnement global de l'entreprise agricole.

Gestion de la trésorerie

La trésorerie est un élément essentiel de la pérennité de l'entreprise et donc l'étude de la solvabilité à court-terme devient un élément indispensable au bon pilotage de l'entreprise. L'approche par la trésorerie doit permettre de montrer les liens entre la rentabilité et la situation financière.

Pour l'analyse de la capacité du système à assurer ses besoins en trésorerie, il s'agit de présenter l'EBE comme un flux net potentiel de trésorerie généré par l'activité de l'entreprise au cours de l'exercice et d'analyser son utilisation. Il est important de montrer la nécessité d'une marge de sécurité financière pour conforter la capacité de résilience de l'entreprise. Il est aussi judicieux de travailler la notion ETE (excédent de trésorerie d'exploitation) qui permet de prendre en compte les limites de l'EBE (flux potentiel).

Analyse des flux de trésorerie

Les outils d'analyse de la trésorerie sont extrêmement variés. Il convient d'amener l'apprenant à en comprendre les principes d'organisation (périodicité, différents niveaux de recettes et de dépenses) et à en élaborer un exemple. Lors des différentes activités, visite d'exploitation notamment, cet outil peut être mobilisé.

L'analyse des flux de trésorerie peut être rapprochée de l'analyse du BFR.

Méthodes d'optimisation de la trésorerie

L'étude des soldes de trésorerie doit permettre de distinguer des situations conjoncturelles et des situations structurelles de déficit ou d'excédent.

- Dans le cas de situations structurelles, il convient d'amener l'apprenant en premier lieu à analyser les financements des immobilisations réalisés. Si une dégradation s'accompagne d'une dégradation

de la rentabilité, c'est aussi un signal d'alerte pour repenser le système.

- Dans le cas de situations conjoncturelles, on amène les apprenants à identifier les différentes solutions possibles, possibilités de décaler les dépenses et les recettes, outils de crédit ou de placement pour gérer les découverts et les excédents, politique de vente et d'approvisionnement. Pour chacune d'entre elle, l'enseignant amène l'apprenant à en identifier les coûts directs (intérêt, agios, ...) et indirects (réduction pour des achats morte saison, ...)

L'optimisation de la trésorerie doit être conduite en tenant compte de son impact sur la rentabilité de l'entreprise et de sa situation dans son cycle de vie.

Mise en place d'outils de gestion

La digitalisation de l'information comptable ouvre des perspectives dans sa valorisation en termes d'outils de gestion. Il convient donc d'accompagner cette évolution en se saisissant des opportunités qui s'offriront progressivement.

Pour préparer les apprenants à ces évolutions, il est important de les familiariser à une démarche autant qu'à des outils.

Analyse des besoins

Il convient d'amener les apprenants à identifier des besoins d'information en fonction des systèmes d'exploitation dans des situations spécifiques : analyse de coûts de revient, du prix d'équilibre ou du seuil de commercialisation pour définir une politique de vente.

Cette identification peut se faire dans le cas d'une étude particulière (par exemple en lien avec l'enseignement visant les capacités C4 ou C7) ou dans le cadre de systèmes de production bien identifiés dans des territoires.

Elaboration d'outils adaptés

Il s'agit pour l'enseignant d'amener l'apprenant à construire des outils en remobilisant les indicateurs de l'analyse économique et financière pour répondre aux besoins identifiés. Pour ce faire il mobilise l'information comptable au travers des outils disponibles.

Dans une perspective d'évaluation de la performance globale de l'entreprise, en lien avec l'enseignement visant la capacité C7, l'enseignement mobilise la méthode IDEA 4 ou toute méthode permettant l'évaluation de la performance globale de l'entreprise.

C5.3 Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
Estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières de la mise en œuvre d'un projet	Caractérisation des conséquences économiques, sociales, juridiques et financières liées au projet Maîtrise des outils de gestion prévisionnelle Mise en œuvre des outils mathématiques adaptés	Outils et méthodes de gestion prévisionnelles Procédures de contractualisation Prévention du risque	Sciences économiques sociales et de gestion-Gestion d'entreprise Mathématiques

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est à même d'estimer les conséquences économiques, sociales, juridiques et financières d'un projet d'évolution de l'entreprise, en prenant en compte ses caractéristiques et son contexte.

L'atteinte de la capacité suppose que l'apprenant intègre le risque dans ses estimations.

Précisions sur les attendus de la formation

Il s'agit d'amener les apprenants à pouvoir chiffrer les projets, évaluer les scénarios dans leurs dimensions économiques et financières. L'approche est complémentaire de l'enseignement visant les capacités C4 et C6 qui permet de préciser la dimension technique et organisationnelle des scénarios.

L'horizon des évolutions envisagées est à moyen ou à long terme en tenant compte des facteurs de risque. Cela nécessite des éléments permettant de mesurer l'ensemble des conséquences de ces projets dont on aborde ici la partie chiffrable à l'aide d'outils de gestion.

Détermination des éléments à prendre en compte pour l'analyse d'un projet

Il s'agit à partir des scénarios identifiés, de caractériser les projets ou les scénarios pour pouvoir mettre en œuvre le chiffrage. Ce chiffrage intervient dans la prise de décision finale, parmi d'autres éléments liés au système.

Conditions légales et réglementaires de mise en œuvre du projet.

Il s'agit d'amener l'apprenant à identifier les conditions légales et réglementaires de la mise en œuvre du projet : autorisations de plantation, installations classées, enquêtes publiques, cahier des charges, zones protégées, droit d'irrigation, permis de construire ...

Une attention particulière est apportée aux autorisations d'exploiter et aux transferts de droit dans le cadre

de la PAC.

Pour des démarches représentatives des territoires, l'apprenant doit être à même d'identifier les intervenants et de conduire les démarches pour répondre à ces obligations. Il ne s'agit pas là d'avoir une approche exhaustive de l'ensemble des procédures mais d'initier à la conduite de démarches administratives. Une attention particulière est apportée au suivi de cahiers des charges ou des conventions souscrites dans le cadre du projet dans la mesure où elles conditionnent sa mise en place.

Identification des besoins

A partir du projet défini dans ses grandes lignes, il s'agit d'identifier et de caractériser les besoins nécessaires pour sa mise en œuvre :

- Investissements à réaliser

En fonction des exigences techniques, différentes solutions peuvent être envisagées et chiffrées. Il s'agit dans le respect des valeurs de l'entrepreneur d'imaginer des alternatives pour optimiser ce coût.

Dans le cas des installations, bâtiments, voire de certains matériels, l'attention des apprenants est attirée sur l'impact économique et financier des délais de livraison ou de réalisation.

- Ajustement de la main d'œuvre

En lien avec l'enseignement visant la capacité C6, il ne s'agit pas seulement de chiffrer la main d'œuvre disponible nécessaire supplémentaire mais de déterminer en fonction de la main d'œuvre déjà présente dans l'entreprise quels sont les besoins supplémentaires éventuels.

L'analyse est donc tant qualitative que quantitative.

- Montée en compétence des acteurs

En lien avec l'enseignement visant la capacité C8, l'enseignement s'attache à amener les apprenants à prendre en compte les besoins en formation des acteurs du projet et à s'initier à la recherche de moyens pour y répondre.

- Financement des besoins liés à l'évolution du cycle de production

Au-delà des immobilisations, l'attention des apprenants est attirée vers l'ensemble des besoins de financement générés par le projet : décalage de recettes dans le cas de politiques de stockage, financement de la TVA, du délai de versement des subventions, augmentation du BFR en cas d'augmentation des surfaces...

Financement du projet

Il s'agit d'identifier les sources de financement pour répondre aux besoins identifiés, sans omettre des besoins de financement liés à des évolutions du système de production (passage de la vente au négoce à la vente en bouteille en viticulture, stockage de céréales, ...)

- Aides et subventions

L'enseignement s'attache à prendre en compte les aides mobilisables dans le cadre des différents types de projet (projet d'installation, investissements, développement, modifications du système de production). L'attention des apprenants est attirée sur la diversité des types d'aide et des différents financeurs en

fonction des objets et des territoires.

- **Financement par emprunt**

Il s'agit après avoir identifié les financements par emprunts possibles d'évaluer leur coût pour l'entreprise. A ce titre sont réalisés des tableaux d'amortissement d'emprunt. Une réflexion est conduite sur la relation entre le coût global et le coût annuel en vue d'une analyse comparative, sur les conditions de mise en œuvre de différés d'amortissement.

Les alternatives (leasing, crédit-bail) aux prêts bancaires sont abordées. Pour comparer leurs coûts, il s'agit de s'attacher aux coûts globaux intégrant non seulement les intérêts mais également les frais annexes (TAEG).

L'enseignement permet aux apprenants d'identifier les garanties, leur coût et leurs enjeux.

- **Financements alternatifs**

Dans le cas des financements participatifs (crowdfunding), l'enseignement permet de distinguer le crowdfunding sous forme de don du crowdfunding sous forme de prêt pour permettre aux apprenants d'en distinguer les obligations et les enjeux.

Les apprenants sont sensibilisés à d'autres mécanismes d'aide ou d'accès au foncier comme les espaces tests agricoles (ETA), ou le portage foncier.

L'autofinancement de l'entreprise au sens strict est raisonné en tenant compte de l'ensemble des sources de financement disponibles. Au-delà des différents outils disponibles pour l'appréhender (marge de sécurité, CAF, CIFI, CREN, ...) il est important pour les apprenants de bien identifier les ressources internes mobilisables pour le financement des projets.

Concernant la proposition d'une solution de financement, l'enseignement de mathématiques vise essentiellement à revenir sur les progressions géométriques et les notions afférentes : taux d'évolutions moyens suite à plusieurs évolutions, le calcul d'intérêts simples et composés, le taux d'intérêts sur des périodes différentes, taux proportionnels et équivalents pour lesquels les valeurs sont proches pour des taux faibles. Les suites géométriques sont réinvesties essentiellement dans le cadre du remboursement des emprunts et en particulier sur les parts d'amortissement, valeur actuelle d'un capital, taux actuariel, calcul d'annuités en fin de période et début de période. Sans que cela ne fasse l'objet de connaissances exigibles, l'étude dans les classes antérieures de la somme des termes d'une suite géométrique permet de déterminer l'annuité/mensualité de remboursement.

Des échéanciers sont construits dans le cas d'emprunts à annuités constantes. Les formules permettant de construire un tableau de remboursement peuvent être démontrées à partir des connaissances sur les suites numériques, en particulier géométriques. L'utilisation du tableur permet d'automatiser les calculs notamment dans le cadre des tableaux d'amortissement. Une collaboration entre l'enseignant de mathématiques et celui de discipline professionnelle est indispensable, notamment sur l'harmonisation des notations utilisées. L'utilisation du tableur permet d'automatiser les calculs notamment dans le cadre des échéanciers. C'est l'occasion de comparer les offres avec et sans apport, voir le comportement du remboursement en fonction de l'évolution du taux.

Si la situation professionnelle le justifie, le calcul d'un taux actuariel est obtenu comme solution approchée d'une équation grâce au solveur d'un outil numérique (calculatrice, tableur...)

- **Garanties**

Les différentes formes de garanties sont présentées : inscription au privilège du prêteur de deniers, hypothèques, warrant, cautions, nantissement, gage. Les apprenants sont sensibilisés aux avantages et limites de chacune de ces formes. Ils sont amenés à raisonner des choix en fonction de situations

contextualisées prenant en compte la nature de l'investissement, la situation de l'emprunteur, le risque du projet.

Les garanties de type fonds de garantie régionaux ou départementaux ou sectoriels sont présentées, en particulier dans le cas de projets alternatifs ou innovants

Outils de gestion prévisionnelle

Pour répondre à la diversité des projets envisageable, l'apprenant doit être conduit à choisir les outils de gestion pertinents pour mesurer la faisabilité économique et financière d'une évolution de l'entreprise. Ce choix est fortement influencé par la nature des projets envisagés : projet d'installation, investissement, développement, diversification, modifications significatives du système de production...

La gestion prévisionnelle doit permettre de répondre à deux questions :

- Le projet envisagé est-il rentable en phase de croisière ?
- L'entreprise peut-elle mobiliser les ressources nécessaires pour le mener à bien ?

Evaluation de la rentabilité en phase de croisière

Le choix des outils est réalisé en fonction des projets à chiffrer :

- Dans des cas simples d'évolutions mineures, des outils de type marges prévisionnelles, coûts prévisionnels sont privilégiés. Le budget partiel répond aux problématiques de substitution. Ces méthodes permettent facilement d'envisager des variations de prix de vente ou de coût des intrants (matrice de gain). Cela peut constituer également une première approche d'une décision de portée plus importante.
- Pour des projets de réorganisation importante ou de création de système d'exploitation, l'utilisation d'outils plus globaux tels que les comptes de résultat prévisionnels ou les budgets globaux est nécessaire.

Pour des projets de type implantation d'une unité de méthanisation ou d'installations photovoltaïque, le bénéfice actualisé peut constituer un outil pertinent.

D'autres outils de type seuil de rentabilité, prix de revient économique ou prix d'équilibre, peuvent être utilisés pour éclairer les décisions.

La réflexion sur la pertinence de faire évoluer certaines variables de façon prévisionnelle doit être conduite de façon détaillée avec tous les outils notamment mathématiques adaptés. L'objectif est de réaliser une modélisation simple en construisant un ajustement affine, dans un premier temps « au jugé », puis avec la méthode des moindres carrés. Le changement de variable peut être abordé si cela s'avère pertinent. Des situations issues de la vie économique d'une entreprise à partir de cahier de gestion, des données technico-économiques, ... sont exploitées pour des études d'ajustement. On modélise l'existant afin de déterminer des relations entre les grandeurs. On peut alors faire varier l'une d'entre elles pour prévoir le comportement de l'autre grandeur.

Dans le cadre de travaux dirigés, les connaissances acquises les années antérieures sur les séries statistiques à une variable (paramètres de position et de dispersion) sont à consolider. On insiste en particulier sur l'écart type et ce qui justifie cet indicateur.

En complément de la gestion prévisionnelle, dans le cas des actions correctives à effectuer, on peut prendre en compte, si le contexte le justifie, les variations saisonnières à l'aide des séries chronologiques : chroniques

et coefficient de variation saisonnière. L'étude d'une chronique (série statistique double dont la première variable est le temps) consiste à réaliser un ajustement affine par la méthode des moyennes mobiles en prenant en compte un cycle de variations portant sur k dates.

La calculatrice et le tableur sont très largement utilisés.

Analyse de l'évolution de la trésorerie durant la phase de transition vers la phase de croisière du projet

Les outils d'étude de la trésorerie sont variés, leur mobilisation doit être adaptée à la portée du projet et à ses enjeux financiers.

Il s'agit d'ajuster les ressources de financement aux besoins en réalisant un plan de financement, puis de vérifier si pendant la période de transition entre la situation initiale et la situation en phase de croisière, si l'entreprise est en situation de faire face à ses obligations en matière de trésorerie.

Prise en compte du risque

Au-delà des risques économiques chiffrables pris en compte dans la matrice de gain et des financements couverts par les garanties, en lien avec l'enseignement visant la capacité C7, les apprenants sont amenés à identifier les nouveaux risques générés par le projet et à proposer les façons de les anticiper ou couvrir.